

Par les Elus d'opposition
SAINTRY SUR SEINE

Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :

Madame DUCROQUET
Monsieur LE TALBODEC
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 31 mai 2023

Délibération 2023-05-31 N°15

Retrait de la délibération

Présenté par Monsieur DIAZ Sébastien

AMENDEMENT 2023-31-05 N°15

Retrait de la délibération

Exposé sommaire :

En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité. Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération. Le règlement intérieur du conseil municipal actuel n'est pas conforme à cette dite règle.

Chers collègues, Chers élus

Lors du Conseil Municipal du 20 Mars 2023, par notre amendement n°2023-20-03 N°16 soumis au vote, nous vous indiquions que les modifications précédentes du règlement intérieur du conseil municipal portaient gravement atteintes aux droits d'expressions des élus.

Vous, tous les élus majoritaires, avez rejeté cet amendement et avez fait le choix de cautionner l'atteintes aux droits d'expression des élus.

Aujourd'hui, vous présentez une nouvelle délibération, à la suite d'un courrier du préfet de l'Essonne ayant émis des observations sur cette



